









L'Union Européenne et l'Outre-Mer Stratégies face au changement climatique et à la perte de biodiversité lle de La Réunion, 07-11 juillet 2008

Evènement officiel de la Présidence française de l'Union Européenne

VERSION DU 02 AVRIL 2008

CONTEXTE GENERAL et ENJEUX

L'Union Européenne comprend 7 Régions Ultrapériphériques (RUP), qui font partie intégrante de son territoire, et 20 Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) qui lui sont associés. Ces 27 entités forment un réseau unique au monde réparti sur tous les océans de la planète.

Les RUP et les PTOM possèdent une biodiversité d'une richesse et d'une variété extraordinaire, qui est un patrimoine de premier plan mondial mais aussi un élément essentiel de leur potentiel économique, social et culturel. Des menaces importantes s'exercent sur ce patrimoine, telles que la destruction des habitats, la diffusion rapide des espèces envahissantes ou encore la pollution des milieux naturels. A ces menaces traditionnelles vient désormais s'ajouter le changement climatique, auquel les RUP et les PTOM sont souvent particulièrement exposés. Une synthèse scientifique de ces enjeux est actuellement coordonnée par l'UICN, en coopération avec l'ONERC pour la partie française, et sera publiée en français et en anglais avant la conférence.

Dans ce contexte, les RUP et les PTOM méritent l'attention de toute l'Union Européenne. Ils sont habités par des citoyens européens et se trouvent dans des régions d'une importance écologique planétaire, au voisinage de pays avec lesquels l'Union coopère étroitement : pays ACP et Petits Etats Insulaires en Développement (PEID), qui font souvent face aux mêmes défis écologiques. Les RUP et PTOM offrent ainsi à l'Union Européenne de grandes opportunités pour développer ses politiques et renforcer sa contribution globale et régionale en matière d'environnement. Avec l'appui de l'Europe, ils peuvent devenir des pôles d'excellence en matière de recherche pour le développement durable, de gestion des écosystèmes, de protection de la biodiversité, d'énergies renouvelables et d'adaptation au changement climatique.

En s'appuyant sur des processus et des engagements existants, la conférence souhaite encourager l'Union Européenne à se doter d'un nouveau volet de sa politique environnementale s'appuyant sur les RUP et les PTOM, et permettre un renforcement de la coopération avec leurs voisins régionaux : Petits Etats Insulaires en Développement (PEID) et pays ACP.







RUP: Açores • Canaries • Guadeloupe • Guyane française • Madère • Martinique • La Réunion • PTOM: Anguilla • Antilles Néerlandaises • Aruba • Les Bermudes • Géorgie du Sud et lles Sandwich du Sud • Groenland • Iles Cayman • Iles Malouines (Falkland Islands) • Iles Vierges Britanniques • Mayotte • Montserrat • Nouvelle-Calédonie • Pitcairn • Polynésie française • Sainte-Hélène, Tristan da Cunha, Ascension • Saint-Pierre-et-Miquelon • Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF) • Territoire Britannique de l'Antarctique (BAT) • Territoire Britannique de l'Océan Indien (BIOT) • Iles Turks et Caïcos • Wallis-et-Futuna

PUBLIC VISE

La conférence accueillera environ 350 participants extérieurs à l'île de La Réunion, auxquels s'ajouteront des participants réunionnais. Elle rassemblera responsables politiques, experts et représentants de la société civile, aux niveaux européen, national, régional et local. Seront notamment invités :

- l'ensemble des RUP et des PTOM (élus et représentants des services concernés),
- les Etats membres et agences nationales de l'UE (ministres et services concernés),
- la Commission Européenne (commissaires et services concernés),
- le Parlement Européen (membres concernés),
- certains Petits Etats Insulaires en Développement (ministres),
- les organisations régionales ou internationales concernées.
- les institutions scientifiques concernées,
- la société civile, incluant autant que possible au moins une ONG pour chaque RUP et PTOM.

En fin de conférence, les ministres et les principaux preneurs de décisions participeront à une journée de haut niveau destinée à la prise d'engagements politiques.

PROCESSUS et ENGAGEMENTS EXISTANTS

La conférence s'appuie sur :

- le Livre Vert « Adaptation au changement climatique en Europe : les possibilités d'action de l'Union européenne » publié par la Commission Européenne en juin 2007 ;
- la communication de la Commission Européenne du 22 mai 2006 intitulée: « Enrayer la diminution de la biodiversité à l'horizon 2010 et au-delà »;
- la déclaration finale des PTOM lors du Forum PTOM-UE de Nuuk en 2006, dans laquelle ils demandent un renforcement de leur coopération avec l'Union Européenne en matière d'adaptation au changement climatique et de gestion des océans et de la biodiversité;
- la partie outre-mer du « Message de Paris » sur « l'Intégration de la Biodiversité dans la Coopération Européenne au Développement », approuvé par le Conseil « Affaires générales et relations extérieures » sur proposition de la Présidence Finlandaise en décembre 2006 ;
- la résolution « Politique Européenne et biodiversité d'outre-mer », adoptée par le 4^{ème} congrès mondial de la Nature à Bangkok en 2004.

OBJECTIFS

- A. Renforcer la prise de conscience des Institutions Européennes, des 27 Etats membres de l'UE, des institutions régionales et globales et des médias, sur le patrimoine naturel unique de l'outre-mer européen, les menaces qui s'exercent sur ce patrimoine et les opportunités qu'il représente ;
- B. Renforcer l'efficacité des actions, et la coopération entre l'UE, les Etats membres, les RUP et les PTOM, en matière d'adaptation au changement climatique, de politiques énergétiques exemplaires et de protection et de gestion durable de la biodiversité ;
- C. Renforcer la coopération régionale entre les RUP, les PTOM et leurs voisins, et la capacité des RUP et des PTOM à faire entendre leur voix en matière d'environnement sur la scène internationale, en cohérence avec l'Union Européenne et les Petits Etats Insulaires en Développement (PEID).

RESULTATS ATTENDUS

- 1. <u>Proposer un programme d'action</u> à l'Union Européenne, aux Etats membres concernés et aux RUP et PTOM pour l'adaptation au changement climatique et la protection et la gestion durable de la biodiversité, visant à :
 - a. faire connaître et appuyer les actions déjà menées, et renforcer la mise en oeuvre des politiques et des mécanismes financiers existants :
 - b. dans le respect des compétences des RUP, des PTOM, des Etats membres et de l'UE, assurer une excellente prise en compte des RUP et des PTOM dans les politiques suivantes :
 - la Communication de la Commission Européenne en préparation sur l'adaptation au changement climatique,
 - la Stratégie européenne en préparation sur les espèces envahissantes,
 - la Politique Maritime et la Stratégie Marine européennes,
 - la Directive Cadre Européenne sur l'Eau.
 - c. renforcer la protection et la gestion durable des espèces menacées et des habitats dans les RUP et les PTOM, notamment pour renforcer leur résilience face au changement climatique;
 - d. renforcer les moyens financiers consacrés à l'adaptation au changement climatique et à la protection et la gestion de la biodiversité dans les RUP et les PTOM, notamment par la mise en place de mécanismes de financement durable, et pour les petits projets ;
 - e. assurer une prise en compte approfondie des enjeux de biodiversité et de changement climatique dans les futures perspectives de la stratégie européenne à l'égard des RUP, et dans le Livre Vert sur la rénovation de la relation d'association entre les PTOM et l'UE;
 - f. assurer que les atouts des RUP et PTOM en matière d'énergies renouvelables soient valorisés dans les stratégies européennes pertinentes, et par des mécanismes de soutien adaptés ;
 - g. en matière de recherche scientifique :
 - mener un travail de fond pour réduire les incertitudes relatives au changement climatique et à la gestion des écosystèmes dans les RUP et les PTOM,
 - faire des 27 RUP et PTOM un atout majeur de la recherche européenne sur l'adaptation au changement climatique, les énergies renouvelables et la gestion de la biodiversité.

2. Mettre en réseau les acteurs concernés par les défis écologiques des RUP et des PTOM :

- a. mettre en place un groupe de travail permanent chargé de suivre la mise en oeuvre du programme d'action, associant la Commission Européenne, les Etats membres, les autorités des RUP et des PTOM, les organismes régionaux, les experts concernés et la société civile ;
- b. promouvoir la mise en place d'une initiative pour la lutte contre les espèces exotiques envahissantes à l'échelle de l'outre-mer européen.
- c. renforcer l'initiative NET-Biome (coordination de la recherche sur la biodiversité pour le développement durable dans les RUP et les PTOM tropicaux et sub-tropicaux), et examiner les possibilités de l'étendre à de nouveaux partenaires pertinents ;
- d. promouvoir la création d'un nouvel ERANET, sur le modèle de NET-Biome, consacré aux PTOM polaires et sub-polaires, et autres partenaires pertinents ;

3. Renforcer la coopération régionale et mondiale face aux défis écologiques entre l'Union Européenne, les Etats membres, les RUP, les PTOM et les PEID :

- a. renforcer la coopération environnementale dans les espaces régionaux des RUP et des PTOM : Caraïbes, Océan Indien, Océanie, Plateau des Guyanes, Atlantique Nord, Atlantique Sud, Océan Austral et Macaronésie :
- b. renforcer l'implication des RUP et des PTOM dans les initiatives mondiales liées aux défis écologiques des îles ;
- c. renforcer l'implication des RUP et des PTOM, et permettre leur mobilisation conjointe avec l'UE et les PEID, dans les conventions environnementales et les négociations internationales sur la biodiversité et le changement climatique.